0352686E ACADEMIE DE RENNES LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI ESPLANADE ANITA CONTI

35174 BRUZ CEDEX Tel: 0223501700

## ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : MOTION
Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 29
Quorum: 15
Nombre de présents : 17
Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/03/2018
Réuni le : 27/03/2018
Sous la présidence de : Gilles Nottebart
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
<del>-</del>
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1
Libellé de la délibération :

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	14	
Pour :	14	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	

Motion des représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves.

## Motion présentée par les personnels et parents élus au CA du lycée Anita Conti – Bruz

L'ensemble des personnels et les parents d'élèves représentés au CA du lycée tient à alerter le conseil régional de Bretagne sur l'épuisement professionnel dont témoignent de plus en plus fréquemment les personnels techniques territoriaux du lycée Anita Conti.

Chacune et chacun reconnait l'investissement et le dévouement des équipes locales de la Région à la fois pour accueillir, entretenir au quotidien l'établissement et produire une cuisine de qualité dans un climat toujours convivial et bienveillant à la restauration.

Pour autant, cette satisfaction unanimement partagée ne doit pas masquer les tensions rencontrées faute de personnels en nombre suffisant. Le lycée est en constante progression d'effectifs (1050 élèves à la rentrée 2018), nous nous en réjouissons, mais cela entraine d'une part une fréquentation plus importante les 2 lignes de self (950 repas par jour en moyenne) et un besoin plus vite renouvelé pour les entretiens courants des locaux.

Sans agent supplémentaire, les personnels en poste supportent une charge de travail qui ne cesse de s'alourdir au détriment parfois de leur santé ou de leur dynamisme. Alors que les arrêts maladie sont remplacés hélas partiellement (41h semaine pour un titulaire en présence élèves ; 35h semaine pour un contractuel), ce sont finalement encore des efforts qui sont demandés au personnel sur place pour compenser.

Nous demandons que cette alerte soit entendue par la Région et nous verrions l'intérêt d'étudier avec l'élu de la Région associé aux travaux du CA les solutions à apporter lors de son prochain passage en CA.